

VILLE DE ROYAN

Réunion du Mardi 9 Juin 1959 - 20 h 30

OBJET :

Entretien des Ecoles  
contingent

59100

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le neuf Juin à 20 h30  
Le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses  
séances sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convo-  
cations faites le 4 Juin 1959

Etaient présents : MM. Hubert MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU,  
LANOUE, LANUSSE, GUILLAUD, MOUCHOT, FONTANILLE, POUGET, MONGRAND,  
LAMOUCHE, FLAHAUT, MASSE, ETCHEBER, REIX, BERLAND, NARTEAU, GACHET,  
MENANT, BOUCHET, BUJARD, GALLAND, BETOUS, CHAMBOULAN

Représentés : M. BISCAYE par M. ETCHEBER  
Melle FOUCHE par M. Nartea

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en  
exercice, il a été conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril  
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le  
sein du Conseil.

M. Gachet ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été dési-  
gné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

A la demande de M. le Percepteur un mandat de 13.000 frs a été éta-  
bli pour " contingent de dépenses d'entretien des écoles ". Aucun renseigne-  
ment n'a pu être obtenu sur cette dépense qui était mise en recouvrement par  
la Trésorerie.

L'imputation a été faite sur le chapitre : Dépenses Imprévues, au  
Budget et il y a lieu de régulariser l'opération.

Le Conseil Municipal

décide qu'il y a lieu de mandater sur le ch XXXI, Dépenses Imprévues, la som-  
me de 13.000 frs à titre de contingent dans les dépenses d'entretien des  
écoles

Adopté à l'unanimité.



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT-MER, le 22 JUIN 1959  
Le Sous-Préfet *[Signature]*

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,



deli - long + 2 copies Compt 26-6-59  
passante long + 1 copie - -

ARRETE de NOMINATION

Le Maire de la Ville de Royan

Vu l'article 500 du Code Municipal

Vu la délibération du 28 Avril 1959 approuvée par M. le Préfet le 17 Juin 1959, l'autorisant à recruter à l'essai pendant 3 mois un dessinateur

ARRETE

ARTICLE I - M. MOINE Claude, né le 6 Février 1930 à Royan, domicilié à Royan 40, rue Alsace Lorraine, est nommé pour trois mois dessinateur à la Mairie de Royan.

ARTICLE II - M. MOINE Claude, commencera son service le 1er Juillet 1959 et percevra à compter de cette date le salaire fixé pour les dessinateurs ler échelon - indice 150.

ARTICLE III - A l'issue de ces trois mois M. MOINE pourra, suivant ses aptitudes, être nommé dans les services municipaux en qualité d'employé stagiaire.

A ROYAN, le 19 Juin 1959

Le Maire ,



*[Handwritten signature]*

V U  
ROCHEFORT S/MER le  
22 Juin 1959 , Le Sous-Préfet  
Pour le Sous-Préfet absent  
Le Sous-Préfet de Saintes  
signé: illisible

Pour copie conforme  
Mairie de Royan, le 25 Juin 1959  
Pr le Maire  
l'Adjoint Délégué,



*[Handwritten signature]*

M. MATRAS

Monsieur le Sous-Préfet à Rochefort s/Mer.

J'ai l'honneur de vous signaler ci-après quelques délibérations et dossiers qui ont été soumis à votre approbation et qui ne m'ont pas été retournés. Si rien ne s'oppose à leur approbation, je vous serais reconnaissant de me les retourner prochainement.

P. le Maire  
L'Adjoint délégué  
(signé MATRAS)

1/ du 10 Avril 1959.

- a) délibération et tableau d'emploi concernant l'allocation scolaire 1958 (envoyés le 17 avril).
- b) arrêtés concernant la circulation sur les nationales 730 et 733 (envoyés le 21 avril).

Expédiés à Préfecture le 22 avril 1959.

Transmis à Préfecture le 22 avril 1959.

2/ du 28 avril 1959.

- a) Adjudication du Casino (envoyée le 6 mai).
- b) Achat du terrain de Perpigna (Ecole) (envoyée le 6 mai).
- c) Recrutement d'un dessinateur des Services Techniques (envoyé le 6 mai).
- d) Aménagement de la "Tache verte" délib. et dossier de marché (envoyés le 19 mai).

Approuvée par M. le Préfet le 10 juin 1959.

Visées le 8 juin 1959.

Approuvé par M. le Préfet le 9 juin 1959.

Approuvés le 4 juin 1959.

Rochefort, le 20 Juin 1959.

Pour le Sous-Préfet  
LE SOUS-PREFET.  
Le Secrétaire en Chef

